

2023-UNAT-1398, Sergio Baltazar

Arvizú Trevino

Décisions du TANU ou du TCNU

M. Arvizu Trevino a déposé une demande d'exécution d'un jugement de l'UNAT.

L'UNAT a noté que plusieurs mois après que le Secrétaire général ait été informé du jugement, la seule mesure prise a été d'obtenir des réponses de la part de quatre membres du personnel accusés dans la plainte d'avoir commis une faute et que « ces réponses, parallèlement aux 22 pages et 18 annexes » de la plainte étaient en cours d'examen.

Notant la justification de l'inaction du Secrétaire général par le fait qu'en l'espèce aucun délai précis n'avait été fixé pour l'exécution, l'UNAT a estimé que l'Administration n'avait pas agi aussi rapidement que prévu par les obligations qui lui étaient imposées, « dans un délai raisonnable ». ».

L'UNAT a fait droit en partie à la demande et a ordonné à l'Administration d'exécuter le jugement n° 2022-UNAT-1231 dans un délai de 60 jours à compter de la date de réception du jugement par les parties.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Par le jugement n° UNDT/2020/211, l'UNDT a rejeté la requête de M. Arvizu Trevino contestant la décision de ne pas convoquer une commission d'enquête pour enquêter sur sa plainte pour harcèlement. M. Arvizú Trevino a fait appel.

Par le jugement n° 2022-UNAT-1231, l'UNAT a annulé la décision de ne pas convoquer de commission d'enquête et a ordonné au Secrétaire général de procéder à une nouvelle évaluation de la plainte de M. Arvizú Trevino.

Principe(s) Juridique(s)

En matière de plaintes pour conduites interdites, le temps presse, c'est pourquoi l'Administration est tenue d'agir rapidement et de manière juste et impartiale.

L'Administration est tenue par la loi, en cas de comportement interdit, d'agir rapidement, équitablement et impartialement. Lorsqu'aucun délai précis n'a été fixé pour l'exécution d'une ordonnance, celle-ci est exigée dans un délai raisonnable.

Dans les affaires liées à l'exécution des jugements du Tribunal d'appel, le temps presse. De manière universelle, l'exécution des ordonnances dans un délai raisonnable garantit le maintien de la confiance et de l'intégrité du système de règlement des différends.

Résultat

Révision, correction, interprétation ou exécution

Texte Supplémentaire du Résultat

L'UNAT a fait droit en partie à la demande. L'UNAT a ordonné à l'Administration d'exécuter le jugement n° 2022-UNAT-1231 dans un délai de 60 jours à compter de la date à laquelle le présent jugement a été signifié aux parties.

Applicants/Appellants

Sergio Baltazar Arvizú Trevino

Entité

CCPPNU

Numéros d'Affaires

2022-1747

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

5 Déc 2023

President Judge

Juge Sandhu

Judge Forbang

Judge Savage

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions liées aux jugements

Exécution de l'arrêt

Droit Applicable

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2008/5

TANU Règlement de procédure

- Article 27

TANU Statut du Tribunal

- Article 11.4

Jugements Connexes

2021-UNAT-1171

2010-UNAT-059

2022-UNAT-1231